

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON DE HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER

Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET

Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

Délibération N°2025-17

Objet : autorisation à signer le compromis de vente pour acquisition du terrain parcelle cadastrée C 429

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée en section C N° 429, d'une contenance de 2 668 m², située lieu-dit "sur le contour", à Artemare 01510, appartenant à Monsieur FILIPPI Christian.

Cette acquisition constitue une opportunité pour la commune d'avoir la maîtrise foncière sur un terrain classé en zone 1AUX du PLU.

Il indique que le propriétaire a donné son accord pour céder cette parcelles de terrain à la Commune au prix de 15 € le m², les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'intérêt pour la Commune de maîtriser l'espace foncier dans ce secteur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'acquisition susvisée des parcelles cadastrées section C 429 d'une contenance totale 2 668 m² au prix de 40 020 € appartenant à Monsieur FILIPPI ;
- **DIT** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune ;
- **PRECISE** que la dépense correspondant au prix de ladite acquisition, majoré des frais d'actes prévisibles, sera imputée au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents y afférents ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après sa transmission

en Sous-Préfecture de Belley le 2025

et sa publication à cette même date.

Le Maire
Roland DESCHAMPS



Le Maire
Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250403-2025-17-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Commune : Artemare (001022)

Département : Ain (01)

Information de la parcelle C 429

Département : **Ain (01)**
Commune : **Artemare (001022)**
Surface cadastrale **2670.00 m²**
Adresse **SUR LE CONTOUR**
Date d'acte **16/01/2012**

Propriétaire(s)

Numéro communal **F 69**

Nom **Monsieur FILIPPI, Christian**
propriétaire **MBVZV2**
Adresse **27 route DE BOURGOGNE - 01350 CULOZ BEON**
Nom du redevable **FILIPPI, Christian Felix**

Informations complémentaires

PLU **2668 m² en 1AUX**

Année de m.a.j 2024

Edition du 24/03/2025